



Bulletin mensuel de la commune de Rencurel

AdT n°187 - Sommaire

- ▶ **Sécurisation de la traversée de La Balme : après la réunion publique**
- ▶ **SDIS, SDACR, DECI !**
- ▶ **Desserte forestière de Neurre : un budget et des images**
- ▶ **Les secrets du clocher du village**
- ▶ **Re-naissance : le Sou des écoles**
- ▶ **A venir : théâtre, matinée boudin, fête et marché de Noël**
- ▶ **Salle hors-sac : un beau dynamisme**



La vie de la commune c'est aussi sur :
<http://www.rencurel-vercors.fr/>

Le cerveau des enfants

Un potentiel infini

Judi 21 novembre à 19h30

Ciné-débat

animé par Anne Férot Vercoutère

**Cinéma Les Mélies
St Marcellin**

Le repas des aînés offert par la commune aux personnes âgées de 65 ans et plus résidant de manière permanente sur la commune aura lieu **le 7 décembre à 12h** au restaurant de la Bourne.

**Inscription au plus tard
le 2 décembre
auprès de Mylène
au 04 76 38 97 48
aux heures d'ouverture de la mairie**

Passage de témoin

Un mandat municipal se termine dans 4 mois et un autre mandat de 6 ans s'ouvrira. Une équipe passera la main à une autre équipe. Pour autant, la vie continuera. Des projets initiés maintenant devront nécessairement poursuivre leur chemin. Continuité républicaine oblige.

Assurer la desserte forestière de Neurre. Ce projet structurant est porté par la commune de Rencurel mais au profit d'un ensemble composé de 3 communes, de l'ONF et de 6 propriétaires privés. Les financements sont acquis, le chantier est lancé.

Sécuriser la traversée de La Balme. Au-delà des élections la question restera d'actualité. Un projet est élaboré qui pourra évoluer à la marge. Une entreprise est choisie. Une tranche se déroulera avant les élections. Une autre tranche sera à lancer après les élections.

Porter, dans le cadre de la Communauté de communes et avec l'appui du Parc du Vercors, le projet de sentier *Au fil de la Bourne* jusqu'à son terme. L'enjeu est de taille. Tout comme l'est la poursuite d'une politique de valorisation des Coulmes initiée il y a une bonne vingtaine d'années déjà.

Et ce ne sont que des exemples parmi d'autres.

Je veux dire ici ma disponibilité et celle de tous les élus actuels pour préparer le passage de témoin, dans l'intérêt de la commune.

Michel Eymard, Maire

Une cérémonie du 11 novembre 2019 empreinte d'un peu de nostalgie. La cérémonie du centenaire qui réunissait St Julien, St Martin et Rencurel, le 11 novembre 2018, est restée dans les mémoires et dans les cœurs.

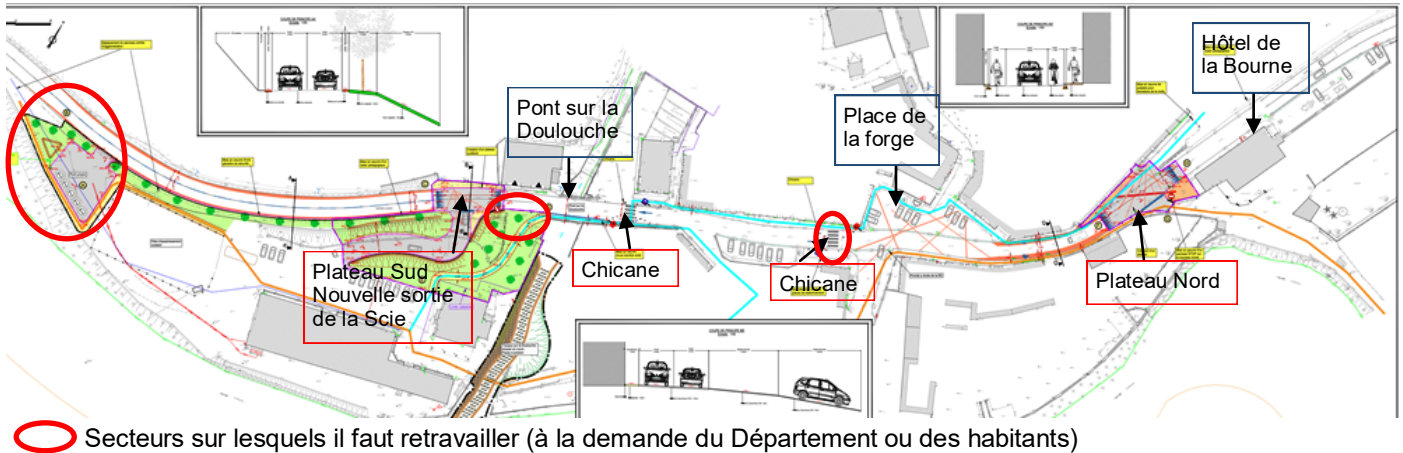


CONSEIL MUNICIPAL

Sécurisation de la traversée de La Balme

Les grandes lignes du projet d'aménagement de la traversée de La Balme pour réduire la vitesse des véhicules et améliorer la sécurité des piétons ont été approuvées en Conseil municipal le 18 avril 2019 après validation par le Département pour tout ce qui concerne la RD 531. Elles ont été présentées sommairement lors de la réunion publique du 20 mai dernier (AdT n°184 - Juillet 2019).

Une nouvelle réunion publique, qui a eu lieu le 23 octobre, a permis d'entrer dans les détails du projet.



○ Secteurs sur lesquels il faut retravailler (à la demande du Département ou des habitants)

Le projet comporte deux phases :

- Une tranche ferme qui sera mise en œuvre avant la fin 2019
- Une tranche optionnelle dont l'exécution sera à décider par l'équipe municipale qui sera élue en mars prochain.

La tranche ferme comporte essentiellement :

- La mise en place de chicanes provisoires matérialisées par des quilles amovibles dans la partie centrale du hameau et à l'entrée Nord
- La mise en place de radars pédagogiques dont l'objectif est double : inviter les automobilistes à ralentir et recueillir une série de données (nombre de véhicules qui transitent par La Balme et vitesse des véhicules).

Cette phase est légèrement impactée par une évolution de la position du Département depuis le printemps :

- Le service « expertise » est réticent quant à la création de chicanes dans la partie centrale du hameau. Il a à la fois un doute sur l'efficacité du dispositif et la crainte que des bouchons se créent les jours de forte circulation (trafic lié à la fréquentation des stations). Il préconise (et c'est nouveau) de remplacer la chicane proche de la place de la Forge par un passage surélevé du type de celui qui a été créé à l'entrée Nord de Pont-en-Royans avec des pentes d'accès pouvant aller jusqu'à 7%.

La décision finale sera prise après l'expérimentation de l'hiver au vu des effets constatés et des données recueillies.

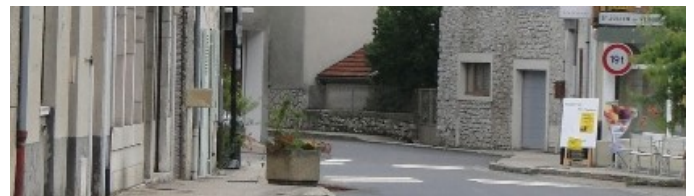
- Des marquages au sol devaient être réalisés à l'automne. Ils sont reportés dans la mesure où le Département a fait savoir qu'il voulait profiter des travaux pour refaire le revêtement de la chaussée dans toute la traversée du hameau.

Des propositions issues de la réunion publique seront étudiées et pourraient venir modifier légèrement le projet tel que prévu dans la phase optionnelle (sans en modifier de manière significative ni l'esprit, ni le coût) :

- Être attentif aux places de parking qui font défaut à La Balme. Les aménagements, tels qu'envisagés vont encore en réduire le nombre.

- Revoir le nouvel emplacement des moloks : plutôt que de les implanter sur l'esplanade de La Scie (entre le bas de la rampe d'accès et la STEP), pourquoi ne pas les positionner en bordure de la RD531 entre la rampe d'accès à La Scie et la Doulouche. Ce qui permettrait de créer des places supplémentaires de parking sur l'esplanade et de rapprocher le point propre des habitations.
- Revoir l'aménagement prévu sur l'espace situé avant la STEP, à l'entrée Sud. Pourquoi ne pas prévoir là aussi des places de stationnement ?
- Faire en sorte que l'accès à l'immeuble « Salazard » pour une dépose (personnes ou objets) et pour l'accès à la cuve à fioul ne soit pas compromis. La commune a demandé un bornage des limites de propriété qui devrait être effectué prochainement. Les discussions avec la copropriété reprendront sur la base du bornage.

Il appartiendra à la nouvelle équipe municipale de se prononcer sur le contenu définitif de la phase optionnelle et de la mettre en œuvre.



Pour l'heure, le Conseil municipal, dans sa séance du 2 octobre dernier, a pris 2 décisions :

• Choix de l'entreprise

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre concernant l'aménagement de la traversée de La Balme.

Après analyse des offres, le Conseil a retenu l'entreprise Toutenvert pour un montant global de 232 584,10 € (tranche ferme et tranche optionnelle confondues).

• Activation de la tranche ferme et financement

Le Conseil a validé l'offre de la Banque postale pour le financement des premiers travaux relatifs aux aménagements de sécurité pour la traversée de La Balme : emprunt de 60 000 € sur 15 ans au taux fixe de 0,77%.

CONSEIL MUNICIPAL

Projet de route et pistes forestières sur Neurre

La commune étant maître d'ouvrage du projet de création d'une route et de pistes forestières sur le secteur de Neurre, il est nécessaire de créer un budget annexe dans lequel toutes les recettes et dépenses relatives à ce chantier seront inscrites.

Lors de la séance du 2 octobre, le Conseil a autorisé le Maire à demander au Directeur départemental des finances publiques la création de ce budget.

Sécurité incendie et secours aux personnes

Défense extérieure contre l'incendie

Décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie (DECI)

« Art. R. 2225-1. - Pour assurer la défense extérieure contre l'incendie, les points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours sont dénommés *points d'eau incendie*.

Les points d'eau incendie sont constitués d'ouvrages publics ou privés utilisables en permanence par les services d'incendie et de secours. Outre les bouches et poteaux d'incendie normalisés, peuvent être retenus à ce titre des points d'eau naturels ou artificiels et d'autres prises d'eau. »

Concernant ces « points d'eau incendie », un règlement départemental précise :

- les différentes modalités de création, d'aménagement, de gestion et d'accessibilité ;
- leurs caractéristiques techniques ainsi que des modalités de leur signalisation ;
- les conditions de leur mise en service et de maintien en condition opérationnelle ;
- l'objet des contrôles techniques, des actions de maintenance et des connaissances opérationnelles ;
- les modalités d'échange d'informations entre les services départementaux d'incendie et de secours et les services publics de l'eau ;
- les informations donnant lieu à recensement et traitement au niveau départemental et les modalités de leur communication aux maires et par les maires.

Le règlement départemental précise que le **SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) administre une application informatique partagée** qui recense l'ensemble des points d'eau incendie du département et les résultats des contrôles techniques qui sont de la responsabilité des communes.

Compte tenu de l'importance opérationnelle des informations échangées

entre les communes et le SDIS, les modalités de mise à disposition de cette application doivent être organisées et encadrées juridiquement par une convention qui permet également de clarifier les engagements réciproques des deux parties et de rappeler aux acteurs de la DECI leurs responsabilités.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 2 octobre dernier a autorisé le maire à signer cette convention.

Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)

Le SDACR est un volumineux documents qui recense tous les risques qui devront être couverts par le SDIS, des risques naturels aux accidents de la route en passant par les incendies de toute nature.

Ce document fixe également l'organisation des secours sur le département et notamment quelle(s) caserne(s) de pompiers couvre(nt) quelle(s) commune(s).

Pour Rencurel, le SDACR 2019 (signé par le Préfet de l'Isère fin juillet 2019) introduit un changement : **la commune sera désormais rattachée à la caserne de Villard-de-Lans et non plus à celle de Pont-en-Royans.**

Ce changement, présenté comme une mesure technique destinée à améliorer la couverture des risques sur Rencurel, interroge.

Il se trouve que, dans le même temps, une mesure prise en faveur de la caserne de pompiers de St Romans contribuera à dessaisir la caserne de Pont d'un nombre significatif d'interventions.

Les deux décisions cumulées risquent de faire perdre à la caserne de Pont son attractivité pour les pompiers volontaires. Et donc, à terme de la condamner.

Que des réorganisations soient nécessaires, cela se conçoit. Que tout cela se passe sans que les communes soient collectivement concertées cela ne se conçoit pas. Le maire a adressé un courrier au Président et au Directeur du SDIS pour qu'un dialogue constructif s'engage.

Subventions

Lors de sa séance du 2 octobre, le Conseil municipal a attribué :

- Une subvention d'un montant de 198 € à la coopérative scolaire de l'école de La Balme pour équilibrer le budget d'un projet sur l'astronomie.
- Une subvention d'un montant de 85 € à la coopérative scolaire de l'école du village pour participation aux frais de transport liés à un déplacement à St Martin-en-Vercors pour une rencontre sportive avec l'école de cette commune.

Elections municipales 2020

Les prochaines élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020.

Pour être candidat, il faut :

- avoir 18 ans révolus (au plus tard le 14 mars 2020 à minuit)
- être électeur ou contribuable de la commune
- satisfaire à quelques autres conditions (ne pas être privé du droit électoral, certaines fonctions exercées au sein de l'intercommunalité...)

La déclaration de candidature en préfecture est obligatoire.

Les candidats peuvent se présenter :

- de façon isolée (le candidat dépose seul sa candidature)
- de façon groupée sur des listes complètes (11 noms) ou non

La déclaration est déposée par le candidat ou par un mandataire :

- Pour le 1er tour, le jeudi 27 février 2020 à 18h au plus tard
- Pour le 2ème tour, le cas échéant, le mardi 17 mars à 18h.

Aucune parité n'est à respecter pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Scrutin majoritaire (commune de moins de 1 000 habitants)

Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

- Pour être élu au 1^{er} tour, le candidat doit réunir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal au quart des électeurs inscrits.
- Au 2^{ème} tour, l'élection a lieu à la majorité relative quel que soit le nombre de votants.

(Patrimoine)

LE CLOCHER DE L'ÉGLISE DE RENCUREL DÉVOILE SES SECRETS

L'église de Rencurel est fermée au public depuis 2002 à cause de l'augmentation et de l'agrandissement de fissures apparues dès 1980 sur des piliers et la voûte. Si des solutions existent pour la restaurer, les projets proposés n'ont pas été concrétisés depuis.

Particularité intéressante, le clocher possède un petit carillon, patrimoine rarissime en Isère vu que le département n'en comptabilise que cinq au total¹ (église de Châtenay, église de Cielles, Notre-Dame de La Salette, Mairie de Goncelin, et église de Rencurel).

L'association *Eglise Pierre Vigne*, qui oeuvre pour la consolidation et la restauration de cette église, s'est intéressée à ce carillon dont on ne connaissait que très peu de choses, les archives de la commune ayant brûlé dans l'incendie de la mairie en 1944.

Après plusieurs mois de recherches, et avec l'aide d'Olivier Condemine, qui mène une étude sur le patrimoine horloger et campanaire en étroite collaboration avec les services du Département de l'Isère, cet instrument de musique nous dévoile enfin ses secrets.

L'Abbé Caillat (1880-1944), curé et enseignant de Rencurel, songeait à un carillon dès le mois de mai 1936. Joseph Paccard lui rend visite et établit un premier devis. Le carillon se composera de huit cloches et d'un clavier dit « système standardisé - École de Malines ». Six nouvelles cloches à poste fixe (composées chacune de 78% de cuivre rouge et de 22% d'étain) s'ajouteront aux deux grosses existantes qui seront reliées au clavier par l'intermédiaire de marteaux à tinter.



Une des deux grosses cloches, BONNEVIE, fondeur à Grenoble en l'an 12 (1803)

Ces dernières ayant une « nuance

basse », il fallait reproduire cette nuance pour chacune des six nouvelles, de sorte que l'ensemble soit d'une homogénéité parfaite.

En 1936, on apprend que le fondeur PACCARD vient de « rénover complètement la technique du carillon ». En octobre 1937, PACCARD qui a encore fait des progrès, écrit à l'Abbé Caillat : « Depuis que nous avons correspondu avec vous, nous nous sommes encore perfectionnés. Vous savez sans doute que le carillon que nous avons exposé à Paris a été reconnu comme le plus beau du monde et qu'il a un succès toujours de plus en plus grand. Déjà, il a été vendu et sera installé à Chambéry et d'autres semblables nous sont demandés. Dimanche, nous aurons à Paris à l'église Saint-Jean Bosco un autre carillon de 27 cloches ».

L'Abbé Caillat passe commande du carillon en octobre 1937, souhaitant qu'il soit installé en 1938 à l'occasion de la 25^{ème} année de son ministère. Les six nouvelles cloches sont expédiées en décembre 1938.



En avril 1939, l'Abbé prévient le fondeur que le carillon peut être installé : « L'hiver est fini, même en montagne et, sauf vers les saints de glace, le clocher sera abordable ». Il est installé en juin 1939. En juillet 1939, on apprend par Jacques Paccard que ce carillon a été « mis en de très bonnes mains, en la personne de Monsieur Menuge (surveillant de l'Abbé Caillat), un excellent musicien qui a très bien compris ce qu'on pouvait faire rendre à des cloches ».

D'après un témoignage oral, aux environs de 1942, l'Abbé Caillat se serait fait aider par les maçons de Rencurel Léon Glénat, Gaston Fanjas et Arnold Perrazi, pour « déposer les cloches du carillon et pour les enterrer à la cure ». Par la suite, elles auraient été cachées en forêt et ce n'est qu'à la fin de la guerre et très peu de temps avant le décès de l'Abbé Caillat, qu'on les aurait reposées. Vu le poids des deux grosses cloches, il est probable que Joseph Caillat n'ait cherché à protéger que les six cloches qu'il avait fait installer en 1939.

Ce petit carillon, fabriqué très peu de temps après celui de Chambéry, a bénéficié des mêmes perfectionnements du fondeur. Son clavier est aujourd'hui déposé, mais les cloches sont toutes restées en place. Une restauration pourrait valoriser ce patrimoine exceptionnel qui a eu plus de chance que celui de Chambéry, qui est devenu inutilisable depuis qu'il a été démonté en 1986. On pourrait même espérer retrouver un jour d'anciennes partitions du carillonneur.

Le carillon est aujourd'hui actionné par des marteaux électriques. Trois des six cloches de 1938 sont utilisées pour jouer une mélodie aux quarts, les heures étant tintées sur la grosse cloche de 1887.

Composition du carillon : les deux grosses cloches jouent les notes suivantes : sol# 1/6 de ton bas (500 kg fondue en 1803) et mi 1/6 de ton bas (1075 kg fondue en 1887). Les six cloches fixes fondues en 1938 jouent les notes suivantes : Ré 1/6 de ton bas (181 kg), si 1/6 de ton bas (289 kg), mi 1/6 de ton bas (160 kg), do# 1/6 de ton bas (210 kg), fa# 1/6 de ton bas (104 kg), sol# 1/6 de ton bas (85 kg).

Sources : archives de la société PACCARD.

Texte et photographies :
association *Eglise Pierre Vigne*
et Olivier Condemine

¹ Le département a perdu au moins deux carillons : celui de l'abbé Victor Caniot, curé de Bernin (il comportait 19 cloches fondues par Charles Arragon en 1891 et il ne reste aujourd'hui que 3 cloches déposées et quelques marteaux électriques) et celui de Saint-Nicolas de-Macherin qui avait été installé en 1991 par un particulier sur la façade d'un restaurant.

La commune a fait procéder, en 2011, à la réfection complète du beffroi par l'entreprise Bodet (AdT n°83 - novembre 2009, n°99 - avril 2011 et n°106 - novembre 2011). Appel avait été lancé à des musiciens pour proposer des mélodies pour le carillon. Pas de suite à ce jour...

(Vie associative)

A VENIR...

CRÈCHE DES VERCOQUINS



Les parents de la crèche des Vercoquins de St Julien en Vercors organisent une fête de Noël le dimanche 15 décembre 2019 après midi avec boom pour les enfants, bourse aux vêtements et jouets, spectacle, tombola, goûter chaud et autres stands de jeux et maquillage.

Pour les parents de la crèche,
Elisabeth Magnat

RETOUR SUR...

ANNIVERSAIRES AU CLUB DE LA DOULOUCHE

Le 8 Novembre le Club de la Doulouche organisait son repas d'anniversaires au Restaurant de la Bourne (chez Caroline). Quarante-cinq personnes étaient présentes.



Après le repas très apprécié, vint le moment des fleurs pour deux charmantes dames, Gisèle Masson et Gisèle Perrin, mais aussi, fort heureusement pour un homme du nom de Camille Fanjas, parité oblige. Camille, bien entouré au centre de la photo.



Ces jeunes personnes ont fêté leurs 80 ans. Le club leur souhaite de rester en forme et de profiter au maximum de la vie. Il leur donne rendez-vous dans 10 ans pour leur 90ème anniversaire.

C'est sur un air d'accordéon joué par le président que l'après midi se termina.

Rendez vous est pris pour l'assemblée générale le 13 novembre, Chez Caroline

Michel Feugier

(RE) NAISSANCE

SOU DES ÉCOLES : LE RETOUR !

Les parents d'élèves des écoles de Rencurel sont heureux de vous annoncer la création de l'association « Sou des écoles de Rencurel », composée d'un conseil d'administration de 9 parents d'élèves. L'Assemblée Générale constitutive s'est réunie le dimanche 3 novembre dernier pour définir ensemble le cadre et les objectifs de l'association,

Le Sou des écoles aura pour but de favoriser l'épanouissement des enfants, en participant au financement des activités sportives, ludiques, festives et culturelles mises en place par les équipes d'enseignants des écoles de Rencurel.

Vous avez certainement pu le découvrir dans le premier édit du journal *Le petit Coucourou*, le projet pour l'école de la Balme est de découvrir un nouvel horizon en proposant aux élèves une classe de mer.

Ce projet fait déjà rêver nos petits et grands enfants de Rencurel, et c'est pourquoi, le Sou des écoles proposera tout au long de l'année des actions afin de permettre la réalisation de ce type de projet scolaire.

Pour cette fin d'année, nous proposons une vente de divers pains spéciaux. Du 24 novembre au 20 décembre inclus, les commandes pourront se faire par bon de commande papier ou en ligne. Retrait des commandes les 24 et 31 décembre sur un point relai du village.

Plus d'informations sur les affiches dans les espaces publics du village.

Renseignement par mail :

soudesecolesderencurel@gmail.com



Retrouvez-nous également le Samedi 14 Décembre au Marché de Noël des Sisampas pour découvrir l'association, le projet, les actions et, profiter d'une dégustation des pains spéciaux proposée par la boulangerie Charlotte de Saint Marcellin.

Prisca Manuel

(Au jour, le jour...)

SAISON D'HIVER

SALLE HORS SAC



Martial Ait-Braham, a pris la gestion de la salle hors-sac pour la saison d'hiver prochaine (AdT n°186 - Octobre 2019).

Pour fêter l'ouverture de la saison, il invite tous les habitants à venir prendre un verre de l'amitié et à une dégustation de ses produits le vendredi 13 décembre à 18h.

Hors vacances scolaires, la salle hors-sac sera ouverte de 8h30 à 17h30 et de 8h30 à 22h30 pendant les vacances scolaires.

Boissons et petite restauration seront proposées aux usagers (et clients). On citera :

Frites
Pièce du boucher frite
Paninis
Pizzas (dont la Romeyère !)
Burgers
Salades et soupes
Gauffres, crêpes, tartes

Raclettes et fondues au fromage sur réservation.

Un repas à thème sera proposé, sur réservation, le samedi soir.

Soirée de la St Sylvestre

Un repas de réveillon du 31 décembre sera proposé sur réservation.


Dernière minute

Suite aux chutes de neige récentes, la zone nordique ouvrira le week-end des 23 et 24 novembre.

Martial sera présent à la salle hors-sac et proposera : boissons chaudes et froides, soupes, pizzas et crêpes !

AGENDA Novembre - Décembre

THÉÂTRE (CF. ADT N°186 - OCTOBRE 2019)

<p><small>L'Association Dominicain de Rencurel est heureuse de vous présenter</small></p> <p>LES LIMONT dans</p> <p><i>Tous mes rêves partent de gare d'Austerlitz</i></p>  <p><small>de Mohamed Kacimi</small></p>	<p>Mise en scène : Nicole Bouet</p> <p>avec Allison Fanjas, Véronique Fanjas, Danièle Faure, Édith Faure, Leslie Huaux, Jacqueline Repellin</p> <p>Samedi 16 novembre 20h30 Centre des Coulmes, Col de Romeyère.</p> <p>Samedi 30 novembre - 20h30 Salle des fêtes, Saint-Julien-en-Vercors</p> <p>Entrée libre.</p>
---	--

TRADITIONNELLE MATINÉE BOUDIN DE RAI

A LA BALME DE RENCUREL



MATINÉE BOUDIN

Organisée par Rencurel Animation Initiative

Dimanche 24 novembre
à partir de 10h

- ▶ **VENTE DE BOUDIN** : 2.20 € la part de 200gr (11 € le kilo)
Boudin à la chaudière fait sur place par Jean-Paul
- ▶ **VENTE DE CAILLETES** : 2.20 € pièce.
Caillettes de fabrication artisanale (boucherie Charvet à St Laurent)
- ▶ **VIN CHAUD, BUVETTE**

**Merci de réserver boudin et caillettes
avant le vendredi 22 novembre au soir, auprès de :**

Suzanne Gauthier : 04 76 38 97 15 / 06 70 30 03 67

ou

Céline Zanella : 06 08 03 21 86


**Vendredi
29 novembre à 19h**
AG du Ski Club
de Rencurel
Col de Romeyère
Foyer de ski


**Jeudi 28 novembre
à 19h**
Conseil communautaire
SMVIC
Salle des fêtes
St Romans

Avant l'AG, le Ski-Club accueille les hébergeurs de la Communauté de communes à 18h pour une présentation de la saison.

La réunion du Conseil communautaire initialement prévue le 14 novembre à St Lattier (AdT n°186) est annulée.

(Au jour, le jour...)

AGENDA Novembre - Décembre

FÊTE DE NOËL PROPOSÉE PAR DOMICHAT

Samedi 7 décembre à 18h30



Salle des fêtes de St Julien-en-Vercors

L'association DOMICHAT a le plaisir de vous inviter à fêter Noël ensemble :
Chants de la chorale Vercoralie
Chants des enfants des écoles de Rencurel (Le village et La Balme)
Chants des enfants de l'école de St Martin-en-Vercors

Le spectacle sera suivi d'une collation et de la fameuse tombola avec **deux grands paniers garnis !**

Entrée et collations offertes. Venez nombreux !

Vjera van Wildenberg

ET AUSSI...

Le Sou des écoles de Rencurel
propose
une vente de pains spéciaux



Commandes du 24 novembre au 20 décembre



Livraison les 24 et 31 décembre

MARCHÉ DE NOËL PROPOSÉ PAR LA FERME DES SISAMPAS

Samedi 14 décembre de 9h à 13h30

Cour de l'école du village

= Produits du terroir :

- FERME DE LUCIE
- LES ESCARGOTS DU VERCORS
- LES PAINS DU VERCORS
- FERME DES SISAMPAS

= Artisanat :

- GHISLAINE GOURDON (vêtements pour bébés)
- BOIS ET PAPIER (jouets en bois)
- YANN DURAND (T-shirts)
- SEBASTIEN HEISERT (objets de puériculture en cuir)
- NELLY GUERIN: vente de produits de coiffure
- ANNE-MARIE MARTINIGOL BARNET (pâte fimo et laine feutrée)
- COOPERATIVES SCOLAIRES (poterie, couture, cartes de Noël)

= Animations :

- NELLY (maquillage enfants)
- MUSIQUE : Batucada Big Barouf
- SKI-CLUB STATION DES COULMES : tombola

= Restauration et buvette:

- LA P'TITE PAUSE : quiches et pizzas
- SKI-CLUB STATION DES COULMES : vin chaud et chocolat chaud
- COOPERATIVE SCOLAIRE DE LA BALME : gâteaux sucrés
- RAI : boissons

L'Air du Temps n°187

Bulletin mensuel de Rencurel

615, rue de la mairie - 38680 RENCUREL

Tel : 04 76 38 97 48

Courriel : rencurel.mairie@orange.fr

Dépôt légal : novembre 2019

Directeur de la publication : Michel Eymard

Maquette et mise en page :

Michel Eymard

Tirage en 180 ex. : Vigny-Musset Repro
50, Allée des 2 Mondes 38100 GRENOBLE

Ont contribué à ce numéro (textes et photos) : Association Eglise Pierre Vigne, Olivier Condemine, Michel Eymard, Monique Eymard, Michel Feugier, Suzanne Gauthier, Elisabeth Magnat, Prisca Manuel, Carla Palomino, Vjera van Wildenberg .

(Forêt)

CHANTIER : DESSERTES FORESTIÈRES DU SECTEUR DE NEURRE



Place de dépôt (chargeoir) des Combes :
de l'abattage du bois d'emprise à l'empierrement en passant par le terrassement



Place de dépôt (chargeoir) du Pas de l'Ours :
création de l'accès à partir de la D35, empierrement et 1^{ère} piste de desserte

